

Déclaration du SE-Unsa CAPD du 11 février 2020



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs,

Bien que ce ne soit pas l'objet de cette instance, nous ne pouvons faire l'impasse sur l'actualité de la réforme des retraites.

Après le retrait de l'âge pivot, le SE-Unsa demande prioritairement :

- une revalorisation permettant le maintien du niveau des pensions, et ce, sans contrepartie
- une loi de programmation sécurisant la hausse des 8 à 10 milliards d'euros annuels de la part consacrée aux rémunérations dans le budget de l'Éducation nationale
- un aménagement des fins de carrière
- la garantie de 100 % des droits acquis
- la suppression du système de décote déjà existant
- la prise en compte forfaitaire des enfants dans le calcul de la pension dès le premier enfant

Concernant le paritarisme, nous déplorons cette année la détérioration du dialogue social liée à l'application de la loi de transformation de la fonction publique. Nous n'avons eu aucun échange ou si peu sur les circulaires temps partiel et mouvement.

Au sujet des rendez-vous de carrière, le choix de l'appréciation finale manque de transparence et une clarification sur les critères nous paraît nécessaire.

Les élus du SE-Unsa réclament une appréciation finale systématiquement concordante avec la majorité des items des collègues sans considération des contingents de promotions futures ou encore sans comparaison de la valeur professionnelle des collègues entre eux.

Ainsi, un collègue avec une majorité d'items « excellent » doit avoir une appréciation finale « excellent ».

En ce qui concerne l'accès à la hors-classe. Nous vous demandons cette année à nouveau de ne pas bloquer la promotion de grade des collègues avec l'appréciation « à consolider ». Ces collègues sont déjà pénalisés par cette appréciation qui retarde leur passage. Il est injuste de bloquer en plus leur promotion quand leur barème le leur permet.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus du SE-Unsa 49